

mis en ligne le 4 août 2023

ARRETE MUNICIPAL N°13040 DU 03 AOUT 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Déménagement

13 Avenue Jules Le Guen

Du lundi 07 au
mardi 08 septembre 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par DEMECO ABER ROUSSEL
DEMENAGEMENTS 12 rue du Clos de Breil P.A Val Coric Est
56380 GUER

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe de condamner une voie de circulation ainsi que le trottoir devant le 13 Avenue Jules Le Guen.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du lundi 07 septembre à 8h00 jusqu'au mardi 08 septembre 2023 18h00, il importe de condamner une voie de circulation et le trottoir à hauteur du n°13 Avenue Jules Le Guen pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement. De plus le camion sera autorisé à empiéter sur la chaussée.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

